

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 02/02/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE CHOOSE PARIS REGION ET LA COMMUNAUTE URBAINE ET CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE RELATIVE A LA PARTICIPATION AU SALON GLOBAL INDUSTRIE : APPROBATION		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 02/02/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 13/02/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 125

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 12

BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
CONTE Karine a donné pouvoir à GRIMAUD Lydie
DAMERGY Sami a donné pouvoir à BENHACOUN Ari
DAUGE Patrick a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à FONTAINE Franck
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à PRELOT Charles

VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique

Absent(s) non représenté(s) : 1

BOUDET Maurice

Absent(s) non excusé(s) : 3

ANCELOT Serge, BOUTON Rémy, DELRIEU Christophe

132 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyllaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE

2 ABSTENTION :

BORDG Michaël, NAUTH Cyril

3 NE PREND PAS PART :

CALLONNEC Gaël, LEPINTE Fabrice, PHILIPPE Carole

EXPOSÉ

La Communauté urbaine met en œuvre un ensemble d'actions pour favoriser l'ancrage d'activités économiques sur son territoire, mais souhaite également attirer et implanter de nouveaux projets et investisseurs économiques extérieurs au territoire.

Pour parvenir à cet objectif, la Communauté urbaine a engagé un partenariat avec l'agence de promotion et d'attractivité internationale de la Région Île-de-France Choose Paris Région, association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, qui propose aux entreprises internationales un service d'accompagnement sur mesure dans leur développement en Île-de-France.

Ce partenariat s'est concrétisé par l'adhésion de la Communauté urbaine à Choose Paris Région, lors du Bureau communautaire du 5 mars 2020. Cette adhésion est destinée à renforcer la visibilité nationale et internationale de la Communauté urbaine et attirer de nouvelles entreprises sur le territoire.

L'objectif de Choose Paris Région est de construire une offre promotionnelle collective à l'échelle régionale qui soit qualitative et lisible. Choose Paris Région a créé l'Equipe attractivité francilienne afin de coordonner la coopération en matière de promotion, de prospection, d'offres de services et de traitement des projets d'investissement internationaux entre les différents acteurs de l'attractivité. Cette équipe réunit de nombreux partenaires : Région Île-de-France, préfectures de Paris et d'Île-de-France, acteurs publics territoriaux, partenaires de l'attractivité, entreprises et partenaires privés. L'intégration de l'Equipe attractivité francilienne a fait l'objet d'une adhésion à une charte commune ainsi que d'une convention pour la mise en place d'un correspondant chef de file territorial qui ont été approuvées lors du Conseil communautaire du 20 mai 2021. Les adhérents à la charte s'engagent à agir collectivement, se mobiliser et se coordonner en faveur de l'attractivité de la Région Île-de-France.

La Communauté urbaine et Choose Paris Région ont signé une convention-cadre qui précise et encadre leurs modalités de collaboration en matière de promotion internationale et de traitement des projets d'investissement internationaux, de partage d'informations sur le tissu des entreprises sur les territoires, ou encore de participation commune aux événements pour une action collective coordonnée dans un contexte de forte concurrence entre métropoles. Il convient de la renouveler et de permettre ainsi à la Communauté urbaine d'avoir une meilleure visibilité des opportunités d'implantation sur son territoire.

La convention de partenariat prendra effet à compter de sa date de signature et prendra fin le 31 décembre 2026.

Cette convention n'emporte pas de contribution financière de la part des parties.

Il est également proposé de signer, concomitamment à cette convention de partenariat, une convention d'application financière relative à la participation au salon Global Industrie.

Cette convention d'application financière a pour objet de définir les conditions et les modalités de participation de la Communauté urbaine au Salon Global Industrie et le montant de sa participation. Le salon aura lieu du lundi 25 au jeudi 28 mars 2024 à Paris Nord Villepinte.

La participation de la Communauté urbaine occasionnera le versement de 5 000 € TTC à Choose Paris Région.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention-cadre de partenariat à entre la Communauté urbaine et Choose Paris Région,
- d'approuver la convention d'application financière relative à la participation au salon Global Industrie,
- d'autoriser le Président à signer la convention-cadre de partenariat ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'application financière ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Bureau communautaire n° BC_2020-03-05_08 du 5 mars 2020 relative à l'adhésion de la Communauté urbaine à l'agence de promotion et d'attractivité internationale de la Région Île-de-France Choose Paris Région,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2021-05-20_07 du 20 mai 2021 relative à la charte d'attractivité de la Région Île-de-France et à la convention de désignation d'un correspondant chef de file territorial,

VU le projet de convention-cadre de partenariat entre Choose Paris Région et la Communauté urbaine,

VU le projet de convention d'application financière relative à la participation au salon Global Industrie entre Choose Paris Région et la Communauté urbaine,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 30 janvier 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention-cadre de partenariat entre Choose Paris Région et la Communauté urbaine.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention d'application financière spécifique relative à la participation au salon Global Industrie.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention-cadre de partenariat ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer la convention d'application financière ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 13/02/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 13/02/2024

Exécutoire le : 13/02/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 8 février 2024

Le Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile